

Université Marie et Louis Pasteur
Maison de l'université
1, rue Claude Goudimel
25030 Besançon cedex

Direction des affaires juridiques
et institutionnelles

Bureau n° 104 – DAJI – MDU
Mél. : elections-epe@univ-fcomte.fr
Tél. :

Françoise PACCAUD

- 03 81 66 59 35

Clémence LAVIGNE

0381665706

Emma WECK

- 03 81 66 55 64

Justine PIRANDA

- 03 81 66 50 38

Besançon, le 7 mars 2025

La présidente de l'Université Marie et Louis Pasteur

à

Mesdames et Messieurs les électrices et électeurs des représentants du collège A, B, BIATSS et Usagers du conseil d'administration et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique et les représentants du collège A, B, C, D, E, F et des étudiants de 3^{ème} cycle de la commission de la recherche du conseil académique de l'université

ARRÊTÉ ELECTORAL RECTIFICATIF

Scrutin du mardi 1^{er} avril au jeudi 3 avril 2025

- Vu** le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 à D. 719-40 ;
- Vu** le décret n° 2024-1082 du 29 novembre 2024 portant création de l'Université Marie et Louis Pasteur;
- Vu** les avis du comité électoral consultatif du 21 janvier 2025 et du 7 mars 2025 ;
- Vu** l'arrêté électoral du 21 janvier 2025 ;

Les modalités de propagande électorale sont précisées.

En conséquence, les articles suivant et l'annexe n°8 de l'arrêté électoral du 21 janvier 2025 sont modifiés comme il suit (les modifications sont soulignées).

Les autres dispositions restent inchangées.

3. PROPAGANDE ELECTORALE

La campagne électorale débute le **mardi 4 mars 2025 et se termine le jeudi 3 avril 2025 à 17h00.**

À compter de cette date, il revient à la présidente de l'université d'assurer une stricte égalité entre les candidatures, notamment en ce qui concerne la répartition des salles de réunion et de l'ensemble du matériel mis à leur disposition.

Par ailleurs, les délégués de liste qui le souhaitent pourront adresser aux électeurs des messages électroniques à caractère électoral au moyen de la liste de diffusion spécifique mise en place à cette fin. Ils devront remplir au préalable un formulaire d'engagement pour l'utilisation de ladite liste de diffusion (annexe n°5) à remettre signée (de manière manuscrite ou électronique) à la direction des affaires juridiques et institutionnelles soit en main propre, soit par mail à l'adresse « elections-epe@univ-fcomte.fr ». Le nombre de messages est limité à cinq par intitulé de liste et par instance sur l'ensemble de la période de campagne électorale et la taille de chaque message, incluant les pièces attachées, ne devra pas dépasser 5 méga octets.

4. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CENTRALISATEUR

Un bureau de vote centralisateur est constitué pour surveiller les opérations de vote.

Il est composé d'un président et d'un secrétaire désignés par la présidente de l'université ainsi que les délégués de liste identifiés et des candidats (lorsqu'1 seul siège est à pourvoir).

ANNEXE n°8 – Note relative à la propagande électorale

Article 3 : propagande électorale

[...]

Le nombre de messages transmis aux électeurs via les listes de diffusion est limité à cinq par intitulé de liste de candidat et par instance sur l'ensemble de la période de campagne électorale et la taille de chaque message, incluant les pièces attachées, ne devra pas dépasser 5 méga octets.

Un même message peut être envoyé à plusieurs listes de diffusion et ne compter que pour un.

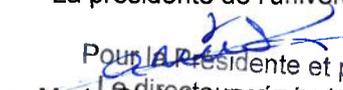
Les mails d'informations adressés par les candidats de liste sont transférés aux directeurs de composantes et laboratoires pour diffusion. Les directeurs transmettront cette information à la direction des affaires juridiques et institutionnelles en vue du respect de l'égalité entre les candidats.

[...]

.....

Monsieur le directeur général des services, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'UFR, d'Instituts, d'Ecoles internes et de services communs de l'université sont chargés, dans le cadre de leurs attributions respectives, de mettre en œuvre les présentes dispositions et de les porter à la connaissance des électeurs, à la fois par voie d'affichage et de publication sur le site internet de l'université.

La présidente de l'université,


Pour la Présidente et par délégation
Le directeur général des services
Marie-Christine Wronski

Thierry CAMUS

